

Direction des affaires académiques et de l'expérience étudiante
Études supérieures

GUIDE DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

<https://etudiant.polymtl.ca/etudes/particularites-des-etudes-superieures/memoires-et-theses>

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Avant-propos	3
1. PREMIÈRE PARTIE Principes généraux concernant les mémoires et les thèses	4
1.1 Éthique de la recherche et probité intellectuelle	5
1.2 Propriété intellectuelle et droit d'auteur.....	6
1.3 Respect du droit d'auteur.....	7
1.4 Plagiat.....	7
2. DEUXIÈME PARTIE Modalités de rédaction des mémoires et thèses.....	8
2.1 Rédaction et dépôt final en format électronique.....	8
2.2 Langue de rédaction	8
2.3 Format du manuscrit : classique, par articles ou hybride	8
2.4 Embargo et confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse.....	10
3. TROISIÈME PARTIE Normes de présentation des mémoires et des thèses.....	12
3.1 Longueur de l'ouvrage	12
3.2 Ordre et contenu des parties.....	12
3.3 Forme et mise en page	16
3.4 Présentation d'un mémoire ou d'une thèse hybride ou par articles	19
4. QUATRIÈME PARTIE Procédure de dépôt des mémoires et des thèses	21
4.1 Dépôt initial	21
4.2 Composition et nomination du jury d'examen	21
4.3 Rôles des membres du jury	22
4.4 Maîtrise : Évaluation préliminaire à la présentation orale.....	22
4.5 Doctorat : Évaluation préliminaire à la soutenance.....	22
4.6 Maîtrise : Présentation orale	22
4.7 Doctorat : Soutenance	22
4.8 Dépôt final.....	23
4.9 Recommandation spéciale du jury.....	23
4.10 Conservation, reproduction et diffusion des mémoires et des thèses.....	24
5. CINQUIÈME PARTIE Remise du diplôme	26
5.1 Diplôme.....	26
5.2 Calendrier de diplomation	26

AVANT-PROPOS

Le **Guide de présentation des mémoires et des thèses** s'adresse principalement à la communauté étudiante de deuxième et de troisième cycle de Polytechnique Montréal, dont le programme d'études comporte la rédaction obligatoire d'un mémoire ou d'une thèse ainsi que sa présentation ou soutenance devant un jury. Il peut également être utile à toute personne appelée à collaborer à la réalisation ou à l'évaluation d'un mémoire ou d'une thèse. Ainsi, le principal objectif est de regrouper toute l'information importante concernant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse.

Ce guide recense les principes généraux concernant les mémoires et les thèses (1^{re} partie), les modalités de rédaction (2^e partie) et les règles de présentation (3^e partie) auxquelles l'étudiante ou l'étudiant doit se conformer pour qu'un mémoire ou une thèse soit acceptable et adapté aux normes de diffusion électronique. Il présente les étapes à franchir et les procédures à suivre pour le dépôt et la présentation d'un mémoire ou la soutenance d'une thèse (4^e partie). Finalement, il fournit quelques informations relatives au processus de remise du diplôme (5^e partie).

Nous espérons que ce guide pourra répondre aux principales questions et qu'il constituera un outil profitable dans la réalisation et l'achèvement d'un mémoire ou d'une thèse.

Pour toute autre question concernant la présentation des mémoires et des thèses, l'étudiante ou l'étudiant est invité à s'adresser à son directeur ou à sa directrice de recherche ou à la personne responsable aux dossiers étudiants de son département d'attache.

Pour tout commentaire concernant ce guide : etudes.superieures@polymtl.ca.

1. PREMIÈRE PARTIE

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES MÉMOIRES ET LES THÈSES

MAÎTRISE RECHERCHE

Les programmes de maîtrise recherche constituent une véritable initiation à la recherche et permettent d'accroître les connaissances scientifiques et technologiques dans un domaine spécifique du génie. Plus particulièrement, ces programmes visent à former des personnes diplômées capables de :

- Mener avec rigueur les étapes d'une recherche scientifique, sous la supervision d'experts, et participer à du développement scientifique et technologique ;
- Repérer, gérer et analyser l'information et les ressources documentaires pertinentes à un projet de recherche ;
- Communiquer avec clarté les résultats d'un travail scientifique ;
- Respecter les normes, les règles d'éthique et d'équité ainsi que les bonnes pratiques de recherche ;
- S'engager dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continus.

Dans le cas d'une maîtrise recherche, l'étudiante ou l'étudiant est appelé à rédiger un mémoire (30 crédits) qui rend compte de son travail de recherche. Par son mémoire, l'étudiante ou l'étudiant expose les connaissances acquises dans un domaine donné et démontre ses dispositions pour la recherche et ses aptitudes à communiquer les résultats de son travail. Le mémoire est un des éléments pour acquérir les compétences à développer à la maîtrise recherche.

DOCTORAT

Les programmes de doctorat ont pour but de développer un haut niveau de connaissances, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité ainsi que de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Plus particulièrement, ces programmes visent à former des personnes diplômées capables de :

- Mener de façon autonome et experte un projet de recherche scientifique pour apporter une contribution originale à la connaissance ou au développement scientifique et technologique ;
- Repérer, gérer et analyser l'information et les ressources documentaires pertinentes à son domaine de recherche ;
- Communiquer avec clarté dans diverses situations, soit les résultats d'un travail scientifique, soit des connaissances dans son domaine disciplinaire ;
- Respecter les normes, les règles d'éthique et d'équité ainsi que les bonnes pratiques de recherche ;
- S'engager dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continus.

Dans le cas d'un doctorat, la thèse peut représenter de 75 à 90 crédits. Elle doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances ou au développement technologique.

D'une manière générale, la qualité des mémoires et des thèses est évaluée selon trois aspects :

- A. Valeur scientifique** : originalité du sujet ; cohérence dans la structure et l'organisation des parties du mémoire ou de la thèse ; utilisation adéquate de la documentation ; choix de méthodes appropriées ; rigueur dans l'argumentation et le traitement des sources et des données ainsi que dans l'analyse des résultats et dans leur interprétation ; acquisition de la méthodologie de recherche et des connaissances dans le domaine ; contribution au développement technologique ou à l'avancement des connaissances.
- B. Qualité de la présentation du document** : précision et clarté du titre et du style ; qualité de la présentation et de l'écriture ; qualité de la langue ; qualité des illustrations et des tableaux ; choix et présentation des

références bibliographiques. C'est pour cette raison qu'il est important de prendre connaissance et de respecter rigoureusement les normes de présentation.

C. **Critique générale** : jugement d'ensemble et autres commentaires généraux ou spécifiques.

1.1 ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ET PROBITÉ INTELLECTUELLE

Comme mentionné dans son *Code de conduite*, Polytechnique Montréal s'attend à ce que les membres de sa communauté connaissent et respectent les différents règlements, politiques ou procédures s'appliquant à leurs activités quotidiennes et à leur domaine respectif.

La mission de Polytechnique porte elle-même l'obligation morale pour tous les membres de la communauté polytechnicienne de professer et de mettre en œuvre les plus hauts standards de probité dans toutes leurs activités.

L'ensemble de la communauté de Polytechnique a pour devoir d'œuvrer selon les normes les plus strictes d'éthique et d'intégrité intellectuelle. La conduite d'une personne doit être guidée par la franchise, l'honnêteté, la justice et le plus grand respect d'autrui. Pour l'ensemble de sa communauté, Polytechnique détermine des règles de conduite, les promeut et s'assure qu'elles soient respectées.

En tant que membre de la communauté, chaque étudiante et étudiant se doit de respecter, dans toutes ses activités, les différents devoirs et responsabilités qui lui sont imposés, notamment en matière de **probité**, de **propriété intellectuelle**, de **confidentialité**, d'**éthique** lors de l'utilisation des différentes ressources mises à sa disposition. L'étudiante ou l'étudiant est tenu de prendre connaissance et d'adopter des comportements conformes à l'ensemble des règles présentées, entre autres, dans les documents suivants :

- Code de conduite ;
- Déclaration des droits et responsabilités des étudiants ;
- Règlements généraux et particuliers des études supérieures ;
- Politique en matière de probité ;
- Politique d'encadrement des étudiants des cycles supérieurs ;
- Règlement concernant l'utilisation et la gestion des ressources informatiques ;
- Politique en matière de droit d'auteur ;
- Politique sur la propriété intellectuelle technologique ;
- Politique en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains ;
- Politique relative à l'intégrité et aux conflits d'intérêts en recherche ;
- Procédure de certification des travaux de recherche comportant ou pouvant comporter des risques informatiques ;
- Procédure visant la certification de conformité éthique des travaux de recherche avec des animaux ;
- Procédure visant la certification des travaux de recherche utilisant des produits biologiques.

Ainsi, chaque membre de la communauté étudiante a le devoir et la responsabilité de respecter les règles de probité intellectuelle édictées ainsi que celles sanctionnant le plagiat, la fraude, le copiage, la tricherie et la falsification de documents. L'étudiante ou l'étudiant ne peut donc invoquer l'ignorance des règles adoptées par Polytechnique Montréal qui lui sont applicables. Bien sûr, ceci s'applique lors de la production du mémoire ou de la thèse.

« **Tous les professeurs, les étudiants et tous les membres du personnel de Polytechnique impliqués en recherche** mettent en œuvre les principes de probité en matière de recherche. Ceux-ci reposent avant tout sur deux éléments fondamentaux : une honnêteté dans la collecte et l'analyse des résultats de recherche et un souci de faire état de manière exacte de l'origine des résultats et des concepts utilisés. De plus, tout chercheur a la responsabilité de conserver les données et les produits tangibles de la recherche pour permettre de vérifier la validité de ses résultats. Polytechnique s'attend d'autre part à ce que les personnes responsables d'activités de recherche respectent les règles d'honnêteté scientifique, celles relatives à l'usage des fonds de recherche, à l'encadrement du personnel de recherche, à la propriété intellectuelle et à l'utilisation de sujets humains ou d'animaux dans la recherche. »

Extrait de la *Politique en matière de probité* de Polytechnique

1.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les concepts de propriété intellectuelle et du droit d'auteur sont très souvent confondus. De façon très large, la propriété intellectuelle représente l'ensemble des droits et des lois qui découlent de l'activité intellectuelle ou créatrice dans les domaines industriel, scientifique, littéraire et artistique, ce qui inclut le droit d'auteur.

Le droit d'auteur poursuit deux objectifs principaux :

- Permettre à la créatrice ou au créateur de tirer profit des bénéfices liés à l'exploitation de son œuvre (droits patrimoniaux ou économiques) ;
- Permettre à la créatrice ou au créateur d'avoir le contrôle sur la manière dont son œuvre est exploitée (droits moraux).

Le droit d'auteur s'applique aux œuvres littéraires originales (ceci inclut le mémoire ou la thèse), aux photographies, aux programmes d'ordinateur, etc. Il ne protège pas l'idée, mais l'expression de celle-ci d'une manière fixe (texte, dessin).

Toute propriété intellectuelle dont le contenu constitue une technologie est désignée par « propriété intellectuelle technologique ». Elle peut notamment comprendre des inventions brevetables, du savoir-faire tangible, des secrets commerciaux et des mises au point à caractère technologique, des logiciels scientifiques ou d'ingénierie, des dessins industriels et des circuits intégrés.

Les droits de propriété intellectuelle des recherches effectuées appartiennent conjointement à Polytechnique Montréal et à la personne effectuant la recherche : étudiante, étudiant, chercheuse ou chercheur. En effet, l'utilisation des ressources ou services de Polytechnique pour l'exécution de travaux de recherche donne à Polytechnique des droits sur les résultats de ces travaux. La nature des travaux de recherche effectués à Polytechnique prédispose également à une implication complexe de plusieurs disciplines, incluant donc généralement plusieurs spécialistes de la recherche. C'est la nature de la contribution et la distinction des tâches de chacun qui déterminent alors le rôle et la reconnaissance d'une ou d'un spécialiste de la recherche à une invention.

Il est important pour l'étudiante ou l'étudiant de discuter de propriété intellectuelle avec sa directrice ou son directeur de recherche. Le Bureau de la recherche et Centre de développement technologique (BRCDT) peut fournir des renseignements complémentaires. Le BRCDT est mandaté pour administrer la politique de propriété intellectuelle technologique et est doté d'une équipe d'experts qui peuvent donner des conseils sur la façon de protéger et de gérer la propriété intellectuelle technologique développée par les spécialistes de la recherche et les étudiantes et étudiants.

1.3 RESPECT DU DROIT D'AUTEUR

La [Loi sur le droit d'auteur](#) doit être respectée lors de la rédaction du mémoire ou de la thèse. Elle s'applique autant aux publications imprimées qu'aux publications électroniques, gratuites ou non. L'étudiante ou l'étudiant peut inclure dans son mémoire ou sa thèse, sans enfreindre la Loi sur le droit d'auteur, une partie peu importante d'une publication accompagnée d'une référence.

Lorsque la totalité ou une partie importante d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est reproduite dans le mémoire ou la thèse, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir les permissions écrites des titulaires des droits d'auteur et conserver ces permissions. La reproduction complète d'un article produit par une étudiante ou un étudiant qui a été publié ou accepté pour publication nécessite les permissions écrites de tous les coauteurs ou coauteurs et de l'éditeur.

La Loi sur le droit d'auteur ne définit pas ce qui constitue une « partie importante ». En cas de litige, la question sera réglée par les tribunaux. En cas de doute, il est préférable d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur.

L'utilisation de figures, graphiques, images et photographies protégés par le droit d'auteur requiert l'obtention d'une permission. Les images libres de droits peuvent être utilisées sans obtenir de permissions.

Attention !

L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité d'obtenir les permissions nécessaires de la part des titulaires des droits d'auteur. Polytechnique ne fera pas de démarche pour obtenir des permissions.

Afin de vous éclairer sur les utilisations permises et les démarches à suivre pour utiliser une image, consultez le guide *Utiliser des images* et les onglets *Figures et images* du guide de citations APA et du guide de citations IEEE de la Bibliothèque.

1.4 PLAGIAT

Les *Règlements généraux et particuliers des études supérieures* prévoient la possibilité de révocation de la candidature de tout étudiante ou étudiant qui commet un acte de plagiat ou de fraude (voir article 11), ou l'invalidation du diplôme si ce plagiat est découvert ou cette fraude est décelée après l'obtention du diplôme (voir l'article 13).

2. DEUXIÈME PARTIE

MODALITÉS DE RÉDACTION DES MÉMOIRES ET THÈSES

2.1 RÉDACTION ET DÉPÔT FINAL EN FORMAT ÉLECTRONIQUE

Depuis 2009, tous les étudiantes et les étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat doivent déposer leur mémoire ou leur thèse par voie électronique. Ainsi, Polytechnique Montréal contribue au rayonnement des auteures et des auteurs de la recherche.

Les étudiantes et les étudiants doivent donc planifier la rédaction de leur document en conséquence afin de respecter les exigences de présentation concernant la forme et le contenu énumérées dans le présent guide. Ces conditions visent à harmoniser la présentation et à se conformer aux normes de diffusion électronique.

2.2 LANGUE DE RÉDACTION

CHOIX DE LA LANGUE

Le mémoire ou la thèse doit être rédigé en français. Cependant, le Registrariat de Polytechnique Montréal peut autoriser une candidate ou un candidat à présenter son mémoire ou sa thèse en anglais parce qu'il a réalisé ses études antérieures dans une autre langue que le français ou en raison de situations particulières justifiées par l'étudiante ou l'étudiant. L'étudiante ou l'étudiant doit indiquer son choix de rédiger en anglais sur le formulaire *Sujet de recherche et échéancier*, dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur de recherche et la coordonnatrice ou le coordonnateur de programme d'études supérieures concernés. Si l'étudiante ou l'étudiant souhaite modifier sa décision après avoir remis ce formulaire, il doit en aviser par courriel l'agente ou l'agent aux dossiers étudiants de son programme après avoir obtenu l'autorisation des signataires du formulaire.

Dans le cas d'un mémoire ou d'une thèse par articles, le manuscrit est considéré être rédigé en français si toutes les sections¹, autres que les articles, sont en français. Lorsque seuls les articles sont rédigés en anglais, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du Registrariat concernant la langue de rédaction du mémoire ou de la thèse.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Un style direct, simple et concis doit être utilisé. Il est recommandé d'éviter de recourir à la première personne du singulier et d'utiliser de préférence le présent de l'indicatif. Le français et l'anglais doivent être de bonne qualité et les phrases doivent être bien structurées. Les règles de la syntaxe, de l'orthographe et de la ponctuation doivent être respectées. L'utilisation des abréviations de façon abusive doit être évitée.

2.3 FORMAT DU MANUSCRIT : CLASSIQUE, PAR ARTICLES OU HYBRIDE

Le mémoire ou la thèse peuvent être présentés dans un format classique ou monographique, un format par article ou un format hybride (chapitres classiques, articles, brevets, vidéos...). Dans tous les cas, le manuscrit doit respecter les normes de présentation décrites dans le présent guide.

La présentation d'un mémoire ou d'une thèse par articles constitue une solution de remplacement à la présentation d'un manuscrit format classique ou hybride. Avec cette formule, un ou des articles qui ont été publiés ou soumis pour

¹ À l'exception de la section « Abstract » qui doit obligatoirement être en anglais.

publication dans des revues avec comité de lecture reconnues dans la discipline peuvent être intégrés dans le mémoire ou la thèse. Les chapitres de livres ne sont pas acceptés dans le cadre de cette formule.

La candidate ou le candidat doit avoir rédigé le ou les articles pendant ses études sous la supervision de sa directrice ou de son directeur de recherche. La candidate ou le candidat doit être l'auteur ou l'auteur ayant apporté la contribution majeure à l'article. C'est à la suite d'une entente avec sa directrice ou son directeur de recherche que la candidate ou le candidat peut déposer au Registrariat le formulaire *Présentation de mémoire ou de thèse par articles*. Pour les articles soumis ou acceptés, qui seront inclus dans le mémoire ou la thèse, l'étudiante ou l'étudiant devra également joindre au formulaire l'accusé de réception de ces articles. Ce formulaire et les autres documents doivent être transmis au Registrariat, avant le dépôt initial du mémoire ou de la thèse, et aux membres du jury d'examen du mémoire ou de la thèse.

Un article issu d'un compte rendu de conférence peut être incorporé dans un mémoire ou une thèse par articles à condition qu'il soit accepté par le comité de lecture de cette conférence et que le ou les rapports d'évaluation de ce comité de lecture soient transmis au Registrariat avant le dépôt du mémoire ou de la thèse et au jury d'examen du mémoire ou de la thèse.

Il est alors de la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant :

1. D'annexer ces rapports d'évaluation du comité de lecture de la conférence au formulaire de *Présentation de mémoire ou de thèse par articles* à transférer au Registrariat, avant le dépôt initial du mémoire ou de la thèse auprès des membres du jury d'examen ;
2. D'identifier et de distinguer clairement dans son mémoire ou sa thèse les articles soumis dans des revues scientifiques avec comité de lecture, les articles acceptés pour publication ou publiés dans des revues scientifiques avec comité de lecture et les articles acceptés pour publication dans des actes de conférence avec comité de lecture.

Formulaire Présentation de mémoire ou de thèse par articles

COAUTEURS

Dans le cas d'un article comptant plusieurs auteures et auteurs, l'étudiante ou l'étudiant doit spécifier certains éléments dans le formulaire *Présentation de mémoire ou de thèse par articles* afin de démontrer qu'il ou qu'elle a apporté une contribution majeure à l'article :

- La description de la nature de la contribution réelle à l'article en ce qui a trait au contenu ;
- Les signatures des coauteures et des coauteurs attestant la contribution majeure de l'étudiante ou l'étudiant et la permission d'utiliser l'article dans son mémoire ou sa thèse.

Seuls les membres du groupe de direction de thèse peuvent être à la fois membres du jury d'évaluation de la thèse et coauteures et coauteurs d'un article incorporé dans la thèse. Les autres membres du jury ne doivent pas être coauteures ou coauteurs d'un article incorporé dans la thèse.

DROIT D'AUTEUR D'UN ARTICLE PUBLIÉ PAR UN ÉDITEUR

Si l'étudiante ou l'étudiant souhaite inclure dans son mémoire ou sa thèse un article qui a été publié dans une revue scientifique et pour lequel elle ou il a cédé ses droits d'auteur à l'éditeur de la revue (ce qui est souvent le cas par défaut dans les contrats signés avec les éditeurs), elle ou il doit obtenir la permission écrite de cet éditeur pour réutiliser son article.

L'étudiante ou l'étudiant devrait consulter son contrat avec l'éditeur et le site de l'éditeur afin de prendre connaissance des politiques de droits d'auteur, d'autoarchivage et des embargos imposés sur l'archivage dans un dépôt institutionnel, ainsi que les procédures à suivre pour obtenir une permission de réutilisation.

Pour plus d'information sur le droit d'auteur lors de la publication d'articles dans une revue :

Consulter

[Guide Utiliser des images → Thèse ou mémoire](#)
[Guide Libre accès → Publier](#)

2.4 EMBARGO ET CONFIDENTIALITÉ D'UN MÉMOIRE OU D'UNE THÈSE

2.4.1 EMBARGO D'UN MÉMOIRE OU D'UNE THÈSE

Une fois le diplôme décerné, les mémoires et les thèses produites à Polytechnique sont automatiquement publiés sous embargo sur le dépôt institutionnel PolyPublie. L'embargo automatique d'un an est appliqué à tous les mémoires et thèses classiques, par articles et hybrides afin de ne pas nuire à la publication d'articles en faisant partie ou en découlant. Pendant cette année, seules les métadonnées de la thèse ou du mémoire seront visibles (auteur, titre, date et résumé). Au bout d'un an, l'embargo est levé **automatiquement** par PolyPublie et le plein texte de la thèse ou du mémoire devient disponible. Toutefois, si l'étudiante ou l'étudiant désire que son mémoire ou sa thèse soit **immédiatement accessible**, elle ou il doit envoyer un courriel à biblio.memoiresthese@polymtl.ca en indiquant son désir de faire lever l'embargo sur son mémoire ou sa thèse et en mettant en copie sa directrice ou son directeur de recherche, le Registrariat (registraire.etudessuperieures@polymtl.ca) et la Direction des études supérieures (etudes.superieures@polymtl.ca).

Consulter

[PolyPublie](#)

2.4.2 CONFIDENTIALITÉ D'UN MÉMOIRE OU D'UNE THÈSE

Parfois, les travaux de recherche sont confidentiels et ne doivent pas être publiés en raison d'enjeux de déclaration d'invention, de dépôt de demande de brevet ou de contrats industriels. L'étudiante ou l'étudiant peut demander un délai de publication en justifiant sa demande dans le formulaire de confidentialité et en le remettant au Registrariat avec les signatures requises.

- Un délai maximum de 6 mois peut être accordé dans le cas de travaux liés à un cofinancement du CRSNG ou du FRQNT avec un partenaire industriel.
- Un délai maximum d'un an peut être accordé dans le cas de travaux qui ne relèvent pas d'un cofinancement du CRSNG ou du FRQNT avec un partenaire industriel.

La demande de confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse est renouvelable une fois et ne peut excéder deux ans.

Pendant la période de confidentialité, le mémoire ou la thèse n'est aucunement visible dans PolyPublie. À l'échéance de la période de confidentialité, le mémoire ou la thèse sera automatiquement publié avec un embargo d'un an, selon les dispositions du paragraphe 2.4.1, donc seules les métadonnées seront visibles. Au bout d'un an, l'embargo sera levé **automatiquement** par PolyPublie et le plein texte de la thèse ou du mémoire deviendra disponible.

L'étudiant ou l'étudiante devrait signer le formulaire *Confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse*.

Formulaire

Confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse

3. TROISIÈME PARTIE

NORMES DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES

La rédaction et la présentation des mémoires et des thèses doivent satisfaire à certaines normes de présentation et règles d'écriture. C'est pourquoi les mémoires et les thèses doivent être rédigés en respectant les principes généraux qui en garantissent la qualité en matière de rédaction et de composition : qualité de la langue, clarté, concision, logique, ordre, unité, etc.

Le manuscrit de mémoire ou de thèse qui ne satisfait pas aux normes répertoriées dans le présent guide, sera refusé par le département concerné et sera remis à la candidate ou au candidat pour que les corrections qui s'imposent y soient apportées.

3.1 LONGUEUR DE L'OUVRAGE

Pour éviter de traiter de ce qui n'est pas indispensable à la compréhension du mémoire ou de la thèse, la candidate ou le candidat a intérêt à appliquer les principes de concision et d'unité, voire de simplicité.

Ainsi, en tenant compte qu'un document rédigé à **interligne et demi** contient environ 400 mots par page :

- Un mémoire ne devrait pas dépasser 100 pages ;
- Une thèse ne devrait pas dépasser 175 pages.

3.2 ORDRE ET CONTENU DES PARTIES

L'ordre des parties d'un mémoire ou d'une thèse est le suivant :

1	Page titre	Obligatoire
2	Identification des membres du jury	Obligatoire
3	Dédicace	Facultatif
4	Remerciements	Facultatif
5	Résumé	Obligatoire
6	<i>Abstract</i>	Obligatoire
7	Condensé en français	Facultatif (pour mémoire et thèse en anglais)
8	Table des matières	Obligatoire
9	Liste des tableaux	Obligatoire
10	Liste des figures	Obligatoire
11	Liste des sigles et abréviations	Obligatoire
12	Autres listes	Facultatif
13	Avant-propos	Facultatif
14	Introduction	Obligatoire
15	Corps de l'ouvrage	Obligatoire
16	Conclusion	Obligatoire
17	Références ou bibliographie	Obligatoire
18	Annexes	Facultatif

PAGE TITRE

La page titre est la première page du document. Même si le mémoire ou la thèse est rédigé en anglais, la page titre doit être composée en français, sauf le titre lui-même, bien sûr.

Le titre doit être précis, car il servira à cataloguer et à repérer l'ouvrage. Il doit identifier avec précision le sujet de la recherche et la discipline traitée, en plus d'être complet, mais bref. En général, un titre comprend une dizaine de mots.

Le nom de l'auteure ou l'auteur apparaît à la suite du symbole ©.

Exemples

Page titre (mémoire, thèse et cotutelle de thèse)

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

La page d'identification des membres du jury suit immédiatement la page titre.

Exemples

Page d'identification des membres du jury

DÉDICACE (FACULTATIF)

La dédicace est un hommage que l'auteure ou l'auteur souhaite rendre à une ou plusieurs personnes de son choix.

Une étudiante ou un étudiant qui cite une auteure ou un auteur en utilisant les guillemets et en précisant le nom de celle-ci ou celui-ci, doit respecter la langue d'origine de l'auteure ou l'auteur cité. Si le mémoire ou la thèse est en français, la citation peut être en anglais et vice-versa.

Dans le cas où la citation est dans une autre langue que le français ou l'anglais, une traduction française ou anglaise doit être ajoutée afin que la dédicace soit lisible par les lectrices et lecteurs.

REMERCIEMENTS (FACULTATIF)

Grâce aux remerciements, l'auteure ou l'auteur attire l'attention de la lectrice et du lecteur sur l'aide que certaines personnes lui ont apportée, sur leurs conseils ou sur toute autre forme de contribution lors de la réalisation de sa recherche. Le cas échéant, c'est dans cette section que la candidate ou le candidat doit témoigner sa reconnaissance à sa directrice ou son directeur de mémoire ou de thèse, aux organismes dispensateurs de subventions ou aux entreprises qui lui ont accordé des bourses ou des fonds de recherche.

Si le mémoire ou la thèse est en français et que l'étudiante ou l'étudiant souhaite rédiger des remerciements en anglais à une personne en particulier, elle ou il doit insérer une seconde page de remerciements intitulée « Acknowledgments ».

RÉSUMÉ

Le résumé est un bref exposé du sujet traité, des objectifs, des hypothèses émises, des méthodes expérimentales utilisées et de l'analyse des résultats obtenus. On y présente également les principales conclusions de la recherche ainsi que ses applications éventuelles. **En général, un résumé ne dépasse pas trois pages.**

Le résumé doit donner une idée exacte du contenu du mémoire ou de la thèse. Ce ne peut pas être une simple énumération des parties du manuscrit. Le but est de présenter de façon précise et concise la nature, l'envergure de la recherche, les sujets traités, les questions de recherche ou les hypothèses soulevées, les méthodes utilisées, les principaux résultats ainsi que les conclusions retenues. Un résumé ne doit jamais comporter de références ou de figures.

ABSTRACT

L'*abstract* est obligatoire. Ce doit être une traduction anglaise fidèle et de qualité du résumé français et non une traduction littérale.

CONDENSÉ EN FRANÇAIS (FACULTATIF)

Dans le cas d'un mémoire ou d'une thèse rédigé en anglais, il est souhaitable d'inclure un condensé en français. En général, ce condensé est plus étoffé que le résumé et compte entre 7 et 10 pages. Le condensé doit être suffisamment complet pour que la lectrice ou le lecteur comprenne les objectifs ; prenne connaissance des étapes de la recherche, des résultats et des analyses ; saisisse la portée du mémoire ou de la thèse et comprenne les principales conclusions ainsi que les applications ou les recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

La table des matières comprend, selon leur ordre d'apparition dans l'ouvrage, la mention de toutes les divisions de premier ordre et ordre successif, c'est-à-dire la mention des titres de chapitres, de sections et de sous-sections.

Les mentions des titres des chapitres, sections et sous-sections dans la table des matières doivent être identiques en tous points aux titres de ces parties dans le mémoire ou la thèse. Elles doivent être présentées dans le même ordre et sans interruption dans leur suite logique.

LISTE DES TABLEAUX

La liste des tableaux comporte le numéro des tableaux ainsi que leur titre complet.

LISTE DES FIGURES

La liste des figures comporte le numéro des figures ainsi que leur titre complet.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

La liste des sigles et abréviations présente, dans l'ordre alphabétique, les sigles et abréviations utilisés dans le mémoire ou la thèse ainsi que leur signification.

AUTRES LISTES (FACULTATIF)

Les autres listes peuvent comprendre des listes des annexes, des planches, des photographies, des cartes, des algorithmes, des vidéos ou toutes autres formes de contribution, comportant leur numéro ainsi que leur titre complet.

AVANT-PROPOS (FACULTATIF)

Dans l'avant-propos, on rappelle les raisons sous-jacentes au choix du sujet de recherche ou de la manière dont il a été traité. On peut également y situer le mémoire ou la thèse dans le contexte de la discipline.

INTRODUCTION

Dans l'introduction, on présente le problème étudié et les buts poursuivis. L'introduction permet de faire connaître le cadre de la recherche et d'en préciser le domaine d'application. Elle fournit les précisions nécessaires en ce qui concerne le contexte de réalisation de la recherche, l'approche envisagée et l'évolution de la réalisation ce qui permet à la lectrice ou au lecteur de comprendre la recherche et en connaître la portée.

Si l'introduction comprend une revue de la littérature, il est suggéré de nommer le chapitre « **Introduction et revue de littérature** ».

CORPS DE L'OUVRAGE

Le corps de l'ouvrage est la partie principale du mémoire ou de la thèse, qui inclut **la revue de littérature**. La recension des écrits est d'une grande importance. Elle permet, entre autres, à l'étudiante ou l'étudiant de prendre connaissance des progrès récents de la problématique de son sujet de recherche, d'identifier les liens entre ses travaux de recherche et les études antérieures et d'identifier les thèmes fondamentaux de son projet de recherche.

Dans le corps de l'ouvrage, on y présente le développement théorique ou mathématique, la méthodologie et la conception de l'expérimentation, les mesures, les résultats et leur analyse, en plus de la discussion scientifique nécessaire.

CONCLUSION

La conclusion permet de mettre l'accent sur les contributions du mémoire ou de la thèse à l'avancement des connaissances et au développement des technologies, tout en identifiant ses limites et ses contraintes. Elle permet aussi d'identifier de nouvelles voies de recherche. Des recommandations peuvent également y être énoncées.

RÉFÉRENCES OU BIBLIOGRAPHIE

Le développement d'une idée ou d'une recherche est toujours basé sur les résultats et les conclusions de travaux antérieurs. La démarche entreprise dans un mémoire ou une thèse par les lectures, expériences et conclusions doit être reflétée dans la liste de références ou la bibliographie.

Cette liste de références ou bibliographie permet :

- De démontrer la connaissance du sujet ou du domaine de recherche ;
- De reconnaître les personnes qui ont développé les idées sur lesquelles la recherche est appuyée ;
- À la lectrice ou au lecteur de repérer les ouvrages consultés lors de la recherche.

Il faut bien faire la distinction entre la liste de références et la bibliographie. La **liste de références** recense l'ensemble des ouvrages cités dans le texte. Quant à la **bibliographie**, elle se distingue de la liste de références puisqu'elle englobe l'ensemble des références des documents pertinents qui ont été consultés lors de la recherche (livres, communications de conférence, articles scientifiques, etc.) et qui ne sont pas nécessairement cités dans le texte.

Dans le cadre de la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse, l'utilisation des styles APA ou IEEE en anglais (pour un mémoire ou une thèse en anglais) ou l'adaptation en français des styles APA ou IEEE (pour un mémoire ou une thèse en français) est fortement suggérée. L'étudiante ou l'étudiant pourrait aussi utiliser un style bibliographique recommandé par son département d'attache ou par sa directrice ou son directeur de recherche.

Quel que soit le type des références, il faut toujours les présenter de manière uniforme, complète et intelligible.

[Consulter](#)

[Guide Citer ses sources selon les styles APA et IEEE / Éviter le plagiat](#)

En général, les travaux de recherche universitaires peuvent exiger une recension bibliographique exhaustive, mais un mémoire ou une thèse peuvent comporter seulement une liste de références. L'utilisation d'un logiciel de gestion bibliographique tels qu'EndNote, BibTeX ou Zotero est fortement suggérée.

Ces logiciels permettent d'importer, de gérer et de citer automatiquement une collection de références bibliographiques et de formater automatiquement des bibliographies ou des listes de références lors de la rédaction d'un texte. La Bibliothèque a créé des guides d'utilisation d'EndNote, de BibTeX et de Zotero et elle offre également des ateliers de

formation sur ces sujets. Pour connaître les dates des ateliers, consultez le *Calendrier des activités* sur le site Web de la Bibliothèque.

Consulter

Guide EndNote, BibTeX, Zotero : Gérer ses références
Calendrier des activités de la Bibliothèque

ANNEXES (FACULTATIF)

Bien que nécessaires à la compréhension du travail de recherche, certains documents peuvent alourdir le texte. Il est donc préférable de les présenter en annexe et de les séparer les uns des autres par des pages titre appropriées. Toutefois, il est recommandé de bien choisir les documents qui se retrouvent en annexe et d'identifier leur pertinence afin de ne pas alourdir inutilement le mémoire ou la thèse.

3.3 FORME ET MISE EN PAGE

Le mémoire ou la thèse doit être conforme aux normes de présentation incluses dans le gabarit décrit ci-dessous. Le document pourra ainsi être diffusé sous forme électronique en fonction des règles établies. Les principaux aspects considérés sont le format et l'orientation, les marges, la mise en page, la pagination, les notes de bas de page, les figures, les tableaux, les unités de mesure SI et les citations.

À CONSULTER !

Un exemple de thèse est disponible [ici](#). Il a été créé à partir du gabarit LaTeX de Polytechnique et il comprend une démonstration de la plupart des normes de présentation et règles d'écriture à respecter décrites ci-dessous.

GABARIT

Le gabarit est une feuille de style qui facilite grandement le travail et assure le respect des normes de publication de Polytechnique. À cet effet, il ne faut pas modifier le gabarit et il est recommandé de porter une attention particulière aux notes et aux indications intégrées dans la feuille de style.

ATTENTION !

L'utilisation du gabarit est obligatoire.

Télécharger le gabarit correspondant à votre logiciel d'édition à partir du guide *Publier un mémoire ou une thèse* de la Bibliothèque.

Pour toute question concernant les gabarits : biblio@polymtl.ca.

Gabarits

Guide Publier un mémoire ou une thèse

À partir du gabarit Word ou LaTeX, l'étudiante ou l'étudiant doit produire un document en format PDF.

FORMAT ET ORIENTATION

Le document respecte le format et l'orientation du gabarit. Dans le cas exceptionnel où un tableau ou une figure ne peut être inséré dans ce format sans être lisible par le lecteur, le format et l'orientation peuvent être modifiés pour cette page seulement, et la pagination adaptée en conséquence.

Dans le gabarit LaTeX, le module « pdfscape » est utilisé. Il suffit d'ajouter la commande suivante :

```
\begin{landscape}  
Exemple de texte en mode « paysage ».  
\end{landscape}
```

MARGES

Les marges doivent respecter le gabarit fourni, soit **2,5 cm** sur les quatre côtés. Seule la numérotation des pages apparaît à l'intérieur de la marge.

PAGINATION

Toutes les pages comptent dans la séquence de pagination. Les pages numérotées doivent l'être conformément à ces normes selon l'ordre séquentiel croissant.

Les pages qui précèdent l'introduction sont numérotées en chiffres romains (à partir de iii). La page titre et la page d'identification des membres du jury sont comptées sans toutefois être numérotées. Les numéros apparaissent sur toutes les autres pages jusqu'à la page précédant l'introduction.

Par la suite, toutes les pages sont numérotées en chiffres arabes (1, 2,3), depuis la première page de l'introduction, où le compte recommence à un, jusqu'à la fin en comprenant les pages des annexes.

La pagination respecte les normes présentées dans le gabarit.

MISE EN PAGE

Le texte du mémoire ou de la thèse devrait être composé à **interligne et demi** et n'utiliser qu'une seule police dans le corps de texte. Il est recommandé d'utiliser la police et la taille de caractère du gabarit afin de conserver l'uniformité tout au long du texte.

NOTES DE BAS DE PAGE

Pour présenter une note de bas de page, il faut respecter la marge en dessous de cette note. La note est séparée du texte par une ligne d'environ 50 mm et elle peut être composée en caractères plus petits que ceux du texte.

La note² en bas de la présente page est fournie à titre d'exemple.

FIGURES

Il faut identifier chaque figure (schéma, croquis, photographie, diagramme, graphique, illustration, etc.) par une légende, placée sous la figure. Cette légende est composée d'une étiquette numérotée (ex. : Figure 2.1) suivie par le titre de la figure. Le premier chiffre de l'étiquette numérotée est le numéro du chapitre (ex. : Chapitre 2) et le deuxième chiffre indique l'ordre d'apparition de la figure dans le chapitre (ex. : Figure 3.2 identifie la deuxième figure du Chapitre 3).

² Les notes de bas de page doivent être aussi brèves que possible.

Attention !

Pour reproduire une figure protégée par le droit d'auteur dans votre mémoire ou thèse, vous devez préalablement obtenir la permission du détenteur des droits.

Les onglets *Figures et images* des guides *Citer selon le styles APA* et *Citer selon le style IEEE* expliquent clairement comment respecter le droit d'auteur des images et comment les citer en incluant la mention de permission.

Consulter

[Guide Citer ses sources selon les styles APA et IEEE / Éviter le plagiat](#)

Les illustrations doivent être très claires et, dans la mesure du possible, les caractères des mots qu'elles contiennent doivent avoir plus d'un millimètre de hauteur, ce qui facilite la lisibilité.

La réduction d'une figure ne doit entraîner aucune perte d'information. Il est important que les notes, caractères et symboles soient lisibles. Les figures doivent être intégrées au texte de l'ouvrage.

Les figures doivent être placées dans le même sens que le texte principal, soit dans le sens le plus étroit de la page. Lorsque nécessaire, une figure peut être présentée selon une orientation paysage.

TABLEAUX

Il faut identifier chaque tableau par une légende. Cette légende, située au-dessus du tableau, est composée d'une étiquette numérotée (ex. : Tableau 2.1) suivie par le titre du tableau. Le premier chiffre dans l'étiquette est le numéro du chapitre et le deuxième indique l'ordre d'apparition du tableau dans ce chapitre (ex. : Tableau 2.1 identifie le premier tableau du Chapitre 2).

Les explications appropriées sur le tableau doivent être fournies dans le texte et non dans le titre. On doit là encore respecter les marges. Si un tableau occupe plus d'une page, il faut répéter l'entête du tableau et ajouter (suite) entre parenthèses.

Toutefois, pour éviter d'insérer de longs tableaux dans le texte, il est recommandé de placer en annexe tout tableau trop volumineux. Un tableau peut être présenté selon une orientation paysage lorsque nécessaire.

UNITÉS DE MESURE SI

Il faut exprimer toutes les valeurs numériques à l'aide des unités du Système international d'unités (SI). Cette règle concerne non seulement les unités courantes, comme « g » ou « kg », mais également toutes les autres unités de mesure, y compris celles relatives aux heures, dates, monnaies, etc. Il faut aussi utiliser la virgule décimale et non le point (sauf si le texte est en anglais). En cas de nécessité, on peut ajouter les conversions des valeurs en unités du système impérial entre parenthèses, immédiatement après les valeurs exprimées en unités SI.

CITATIONS DANS LE TEXTE

La citation littérale d'un texte en français ou en anglais doit être faite dans la langue de publication du texte. Il est toutefois préférable de reformuler dans ses propres mots (paraphraser) l'information citée dans la langue du mémoire ou de la thèse plutôt que de la reproduire de façon littérale en utilisant les guillemets.

Il faut insérer les citations courtes entre guillemets directement dans le texte. En ce qui concerne les citations de plus de trois lignes, il faut les dégager du texte et les présenter en retrait et à simple interligne. Tous les détails sur la

présentation des citations sont expliqués dans le guide préparé par la Bibliothèque. Plusieurs exemples sont également fournis.

3.4 PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE OU D'UNE THÈSE HYBRIDE OU PAR ARTICLES

Le mémoire ou la thèse par articles doit former un tout. Ainsi, il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition d'articles. Il est essentiel d'indiquer clairement les liens entre chaque article et la démarche qui a mené à l'incorporation de ceux-ci dans le mémoire ou la thèse en fonction des objectifs poursuivis.

Bien que sa composition soit différente de celle du format classique, il faut respecter les mêmes règles en ce qui concerne le contenu et la présentation, en tenant compte toutefois des recommandations ci-après.

NOMBRE D'ARTICLES REQUIS POUR PRÉSENTER UN MÉMOIRE OU UNE THÈSE PAR ARTICLES

Un **mémoire** rédigé par articles devrait normalement ne comporter qu'un **seul** article.

Une **thèse** par articles devrait contenir au moins un article et des chapitres complémentaires. Ce qui compte dans l'évaluation de la thèse, n'est pas le nombre d'articles, mais la qualité de la contribution originale à l'avancement des connaissances ou au développement technologique et l'atteinte des compétences à développer dans le cadre des études doctorales.

FORMATS DE PRÉSENTATION D'UNE THÈSE PAR ARTICLES

Deux formats de présentation sont possibles. Peu importe la forme utilisée, les normes de présentation concernant la police unique, la pagination continue, la mise en page uniforme, la numérotation des figures, des tableaux et des références des articles selon une séquence continue devraient être respectées. Voir le guide [Publier un mémoire ou une thèse](#).

Le **premier format** consiste à intégrer les articles dans le corps du document, c'est-à-dire que chacun des articles utilisés constitue un chapitre du travail. Les articles doivent être mis en forme dans le mémoire ou la thèse de telle sorte qu'on ne puisse pas les distinguer des autres chapitres d'accompagnement.

Le **deuxième format** consiste à présenter les articles en annexe, c'est-à-dire que les articles ne sont pas intégrés dans le corps du document. Le corps du mémoire ou de la thèse comprend alors un chapitre d'une trentaine ou d'une quarantaine de pages qui présente et synthétise l'ensemble des articles mis en annexe.

Présentation d'articles dans le corps du document	Présentation d'articles en annexe
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque article utilisé constitue un chapitre du travail. • Le contenu intégral de l'article doit être présenté tel que soumis ou publié, sauf les références. • Le format de l'article doit être uniformisé à celui des autres chapitres (en respectant les exigences de mise en page du présent guide et les droits d'auteur de la revue dans lequel il a été soumis ou publié). • Tout le travail doit être rédigé en français³, sauf le ou les articles le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque article est : <ul style="list-style-type: none"> - placé en annexe ; - présenté tel que soumis ou publié, sauf les références. • Les droits d'auteur de la revue dans lequel il a été soumis ou publié doivent être respectés. • Tout le travail doit être rédigé en français⁴, sauf le ou les articles le cas échéant.
<p>Outre les parties (présentées à la section 3.2) et les articles, le mémoire ou la thèse pourrait inclure les éléments suivants :</p>	<p>Outre les parties (présentées à la section 3.2) et les articles, le mémoire ou la thèse pourrait inclure les éléments suivants :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La démarche de l'ensemble du travail de recherche et l'organisation générale du document indiquant la cohérence des articles par rapport aux objectifs de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Un chapitre faisant la synthèse de l'ensemble du travail
<ul style="list-style-type: none"> • Une discussion générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Une discussion générale

Des exemples des tables des matières pour chacune des deux formes de présentation d'un mémoire ou d'une thèse par articles sont présentés dans le guide créé par la Bibliothèque.

Exemple

Guide Publier un mémoire ou une thèse

³ Sauf si la candidate ou le candidat a obtenu l'autorisation du Registrariat de rédiger son mémoire ou sa thèse en anglais.

⁴ Idem.

4. QUATRIÈME PARTIE

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES MÉMOIRES ET DES THÈSES

Les étapes du processus de dépôt pour le mémoire (maîtrise) et la thèse (doctorat) sont similaires. Les principes de présentation orale (maîtrise) et de soutenance (doctorat) sont toutefois différents. Ces étapes sont présentées séparément afin de préciser les différences.

4.1 DÉPÔT INITIAL

Avant d'effectuer le dépôt initial du mémoire ou de la thèse au département, la candidate ou le candidat doit avoir satisfait à toutes les autres exigences de son plan d'études et par la suite doit avoir remis à la personne responsable des dossiers étudiants du département une copie de son manuscrit en format électronique (PDF) ainsi que tous les [formulaire nécessaires](#).

Le fichier électronique en format PDF doit permettre aux membres du jury d'y intégrer leurs commentaires. Il est important de ne pas verrouiller le document.

Note : Le **dépôt initial** du mémoire ou de la thèse est réalisé en format électronique au département. Pour sa part, le **dépôt final** s'effectue obligatoirement sous forme électronique une fois que les étapes d'évaluation ont été complétées par le jury et que les corrections demandées par celui-ci ont été apportées au manuscrit.

DÉLAI

À titre informatif, il y a un délai entre le moment où la candidate ou le candidat dépose son mémoire ou sa thèse en vue de son évaluation et la date de la présentation orale ou de la soutenance. La candidate ou le candidat est invité à s'informer auprès de son département au sujet de la procédure à suivre et des délais à respecter.

4.2 COMPOSITION ET NOMINATION DU JURY D'EXAMEN

La composition et les recommandations pour la nomination d'un jury est décrite dans les articles 53.4 et 76.4 des *Règlements généraux et particuliers des études supérieures*.

Dans le cas des cotuelles, la composition du jury de soutenance est décrite dans la fiche technique lors de l'entente.

Si la soutenance a lieu dans l'établissement partenaire, l'étudiante ou l'étudiant doit s'informer des procédures entourant l'évaluation et la soutenance de thèse auprès des responsables de l'établissement où la soutenance se déroule.

Un exemple de page titre pour la cotuelle de thèse est présenté dans l'exemple.

Consulter

[Règlements généraux et particuliers des études supérieures](#)

Exemple

[Guide Publier un mémoire ou une thèse](#)

4.3 RÔLES DES MEMBRES DU JURY

L'étudiante ou l'étudiant et les membres du jury peuvent se référer au guide pour les membres du jury d'une thèse de doctorat.

Consulter

[Guide destiné aux membres du jury pour une thèse de doctorat](#)

4.4 MAÎTRISE : ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE À LA PRÉSENTATION ORALE

Se référer aux articles 53.4 et 53.5 des *Règlements généraux et particuliers des études supérieures*.

Consulter

[Règlements généraux et particuliers des études supérieures](#)

4.5 DOCTORAT : ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE À LA SOUTENANCE

Se référer aux articles 76.4 et 76.5 des *Règlements généraux et particuliers des études supérieures*

Consulter

[Règlements généraux et particuliers des études supérieures](#)

4.6 MAÎTRISE : PRÉSENTATION ORALE

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION ORALE

En général, la présentation est d'environ 30 minutes, assortie ou non de documents visuels. La candidate ou le candidat doit y mettre en évidence ses objectifs, la méthodologie adoptée et les principales conclusions de sa recherche. De plus, elle ou il doit situer son travail dans le cadre plus général de son domaine d'étude et terminer son exposé en mettant l'accent sur les questions demeurées sans réponse ou qui débouchent sur de nouvelles voies de recherche.

Après son exposé, les membres du jury et l'auditoire posent les questions qu'ils jugent appropriées. Les membres du jury se retirent ensuite pour délibérer.

VERDICT DU JURY

Après la présentation, le jury rend son verdict sur le formulaire *Rapport du jury d'examen de mémoire de maîtrise*.

Vous trouverez les informations sur les types de verdict dans l'article 53.6.2 du *Règlements généraux et particuliers des études supérieures*.

Consulter

[Règlements généraux et particuliers des études supérieures](#)

4.7 DOCTORAT : SOUTENANCE

DÉROULEMENT DE LA SOUTENANCE

En général, la soutenance consiste en une présentation orale de 30 à 45 minutes, assortie ou non de documents visuels. La candidate ou le candidat doit y mettre en évidence ses objectifs, la méthodologie adoptée et les principales conclusions de sa recherche. De plus, elle ou il doit situer son travail dans le cadre plus général de son domaine d'étude

et terminer son exposé en mettant l'accent sur les questions demeurées sans réponse ou qui débouchent sur de nouvelles voies de recherche.

Après son exposé, les membres du jury, la représentante ou le représentant de la direction des études supérieures et l'auditoire posent les questions qu'ils jugent appropriées. Ensuite, les membres du jury et la représentante ou le représentant de la direction des études supérieures se retirent pour délibérer. La représentante ou le représentant de la direction des études supérieures n'a toutefois pas de droit de vote.

VERDICT DU JURY

Après la soutenance, le jury rend son verdict sur le formulaire *Rapport du jury d'examen d'une thèse de doctorat*.

Vous trouverez les informations sur les types de verdicts dans l'article 76.6.3. Dans le cas d'un verdict non unanime, un second jury sera formé, en suivant les modalités de l'article 76.7 des Règlements généraux et particuliers des études supérieures.

Consulter

[Règlements généraux et particuliers des études supérieures](#)

4.8 DÉPÔT FINAL

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

La présidente ou le président du jury s'assure d'abord que la candidate ou le candidat a effectué les corrections demandées par le jury. Par la suite, l'étudiante ou l'étudiant fournit sous forme électronique la version définitive (dépôt final) de son mémoire ou de sa thèse à la personne responsable des dossiers étudiants du département concerné qui, à la suite de vérifications, la fera parvenir au Registrariat.

La personne responsable des dossiers étudiants du département et le Registrariat s'assurent que le mémoire ou la thèse est conforme aux normes en vigueur. Si certaines normes ne sont pas respectées, l'étudiante ou l'étudiant sera appelé à effectuer les modifications nécessaires.

Afin de s'assurer que le document est conforme aux normes du présent guide, l'étudiante ou l'étudiant devra valider chaque point de la [Grille de vérification pour le dépôt de mémoire ou de thèse](#).

4.9 RECOMMANDATION SPÉCIALE DU JURY

Les membres du jury peuvent recommander le mémoire ou la thèse pour soumission au concours des meilleurs mémoires et thèses de Polytechnique Montréal.

Les critères d'évaluation sont présentés dans le guide pour les membres du jury.

Consulter

[Guide pour les membres du jury d'une thèse de doctorat](#)

4.10 CONSERVATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES

UNE LICENCE POUR POLYPUBLIE ET PORTAIL THÈSES CANADA

Conformément à la Politique en matière de droits d'auteur de Polytechnique, l'étudiante ou l'étudiant demeure la détentrice ou le détenteur des droits d'auteur sur son mémoire ou sa thèse. Selon l'article 4.5 des Règlements généraux et particuliers des études supérieures, l'étudiante ou l'étudiant accorde « à la fois à Polytechnique Montréal et à Bibliothèque et Archives Canada une licence non exclusive, mondiale et à des fins non commerciales pour la reproduction, la diffusion et l'archivage, sous forme imprimée, électronique ou autre de son mémoire de maîtrise ou de sa thèse de doctorat ».

Pour sa part, Polytechnique Montréal est dans l'obligation d'assurer une diffusion aussi large que possible des mémoires et thèses de ses étudiantes et ses étudiants. Elle participe également au programme de *Thèses Canada* sous la responsabilité de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Ce programme a pour but d'assurer la conservation des thèses et mémoires produits au Canada et de faciliter l'accès à ces documents par la communauté des spécialistes de la recherche à travers le monde.

Le mémoire ou la thèse sera rendu accessible au grand public lorsque la confidentialité et/ou l'embargo sera levé. Le document sera conservé dans le dépôt institutionnel PolyPublie, un serveur exploité par la Bibliothèque et le Service informatique, ainsi que sur le portail de *Thèses Canada* et à partir de la banque Amicus de Bibliothèque et Archives Canada.

Puisque cette licence est non exclusive, l'étudiante ou l'étudiant est libre de conclure une autre entente de publication avec un éditeur ou toute autre entreprise de son choix. **L'étudiante ou l'étudiant demeure le propriétaire des droits d'auteurs et des droits moraux de son mémoire ou de sa thèse.**

BASE DE DONNÉES PROQUEST DISSERTATIONS AND THESES

Si une étudiante ou un étudiant désire participer au programme de publication *ProQuest Dissertations & Theses*, elle et il doit signer le *Contrat de distribution ProQuest*.

L'adhésion à ce programme est optionnelle. Polytechnique invite toutefois les étudiantes et les étudiants à y participer puisqu'il s'agit d'une excellente vitrine supplémentaire pour diffuser leur recherche.

[Consulter](#)

[PolyPublie](#)
[Thèses Canada](#)

PUBLICATION DE VOTRE MÉMOIRE OU THÈSE PAR UN ÉDITEUR COMMERCIAL

Plusieurs étudiantes, étudiants et alumni reçoivent des sollicitations par courriel provenant d'éditeurs spécialisés dans la publication de mémoires et de thèses sous forme de livres. Ces entreprises ratissent les sites universitaires et effectuent des envois massifs d'invitations par courriel aux personnes qui ont déjà déposé ou qui sont sur le point de déposer un mémoire ou une thèse. Ces éditeurs accumulent ainsi de grandes quantités de documents (fichiers PDF) qui seront commercialisés par l'intermédiaire de services comme Amazon sans même avoir été imprimés et sans véritable programme de mise en marché. Les livres ne seront imprimés que lorsqu'une commande aura été enregistrée, de façon à minimiser les coûts de stockage des exemplaires imprimés. Les revenus qu'une auteure ou un auteur peut anticiper d'une telle publication sont habituellement très faibles. Un livre publié par une de ces maisons d'édition à partir d'un mémoire ou thèse ne sera toutefois pas soumis à une évaluation par les pairs. Ce livre est donc peu susceptible

de contribuer à l'avancement de l'auteure ou l'auteur dans l'éventualité d'une carrière en milieu universitaire. Les étudiantes et étudiants qui se dirigent vers un emploi à l'université devraient plutôt suivre les filières bien établies chez les principaux éditeurs dans leurs domaines de spécialisation.

Les étudiantes et étudiants de Polytechnique sont les détenteurs des droits d'auteurs de leurs mémoires et thèses. Puisque les permissions accordées par les étudiantes et étudiants à Polytechnique et à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) sont non exclusives (voir l'article 4.5 des Règlements généraux et particuliers des études supérieures), les étudiantes et étudiants demeurent libres d'accepter les offres non exclusives d'autres maisons d'édition qui souhaitent diffuser le fruit de leurs travaux.

Polytechnique ne peut pas offrir de conseils juridiques à ceux qui reçoivent des propositions de contrat en provenance de ces maisons d'édition. Ceux qui sont intéressés par les offres qui leur sont faites devront informer ces maisons d'édition de l'existence des licences déjà accordées à Polytechnique et à BAC et s'assurer que les contrats proposés ne contreviennent pas à ces licences, notamment si l'éditeur exige un contrat d'exclusivité. Au besoin, il est suggéré d'obtenir un avis auprès d'un cabinet d'avocats. Ces contrats pourraient en effet constituer une cession importante des droits d'auteur et ainsi restreindre l'utilisation future que l'auteure ou auteur voudrait faire de son mémoire ou de sa thèse.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet : biblio.memoirestheses@polymtl.ca.

5. CINQUIÈME PARTIE REMISE DU DIPLÔME

5.1 DIPLÔME

Lorsqu'une candidate ou un candidat a terminé un programme de **maîtrise recherche**, l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal lui remettent un diplôme qui fait état du programme suivi et lui confèrent le grade de Maîtrise ès sciences appliquées (M.Sc.A.).

Lorsqu'une candidature ou un candidat a terminé un programme de **doctorat**, l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal lui remettent un diplôme qui fait état du programme suivi et lui confère le grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.).

C'est la date de délibération du Comité exécutif de l'Université de Montréal qui est inscrite sur le diplôme obtenu.

5.2 CALENDRIER DE DIPLOMATION

Conformément aux règles du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, toute étudiante ou tout étudiant suivant un programme recherche (M.Sc.A. et Ph.D.) doit être inscrit au trimestre menant à sa diplomation.

Par conséquent, **la présentation (maîtrise) ou la soutenance (doctorat) du mémoire ou de la thèse doivent avoir lieu avant la fin de leur dernier trimestre d'inscription.**

Pour participer à la cérémonie de Collation des grades de Polytechnique Montréal de l'année en cours (juin), les rapports du jury d'examen accompagnés de la version définitive du mémoire ou de la thèse doivent parvenir au Registrariat avant le **début mai**. Veuillez consulter le *Calendrier des dates particulières aux études supérieures* afin de connaître la date exacte.

Pour participer à la cérémonie de Collation des grades de l'Université de Montréal de l'année en cours, les rapports du jury d'examen accompagnés de la version définitive la thèse doivent parvenir au Registrariat **vers le 10 mars**. Veuillez consulter le *Calendrier des dates particulières aux études supérieures* afin de connaître la date exacte.

Consulter

[Calendrier des dates particulières aux études supérieures](#)